

VEILLEUX, Gérard, *Les relations intergouvernementales au Canada, 1867-1967 — Les mécanismes de coopération*. Les Presses de l'Université du Québec, Montréal, 1971. 142 p. \$4.00.

René Durocher

Volume 26, numéro 1, juin 1972

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/303163ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/303163ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Durocher, R. (1972). Compte rendu de [VEILLEUX, Gérard, *Les relations intergouvernementales au Canada, 1867-1967 — Les mécanismes de coopération*. Les Presses de l'Université du Québec, Montréal, 1971. 142 p. \$4.00.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 26(1), 120–121.
<https://doi.org/10.7202/303163ar>

VEILLEUX, Gérard, *Les relations intergouvernementales au Canada, 1867-1967 — Les mécanismes de coopération*. Les Presses de l'Université du Québec, Montréal, 1971. 142 p. \$4.00.

L'auteur qui a occupé des postes importants pour les gouvernements du Manitoba et du Québec et qui, au moment où son volume a été publié, était secrétaire adjoint du Conseil du trésor à Ottawa aurait pu, grâce à son expérience, nous donner un livre précieux sur les relations intergouvernementales.

Malheureusement, la lecture de la première partie, qui occupe la moitié du volume et qui traite de l'évolution historique du système de coopération intergouvernementale de 1867 à 1967, nous force à déchanter. Le récit qu'il nous fait est presque exclusivement descriptif et, il faut bien l'avouer, extrêmement décevant par son caractère superficiel. De toute évidence, l'A. a surtout utilisé quelques ouvrages secondaires et les comptes rendus officiels des conférences fédérales-provinciales et interprovinciales qu'il n'a guère su critiquer et interpréter. Non seulement la documentation de l'A. laisse grandement à désirer mais sa connaissance de l'histoire du Canada est pour le moins sommaire. Cette ignorance l'amène à prendre au pied de la lettre ce qu'on trouve dans les rapports officiels et à nous donner une "histoire" divorcée de son contexte politique, économique et social si important pour la compréhension des relations intergouvernementales.

Ceux qui ont déjà quelque connaissance du sujet étudié n'apprendront rien en lisant cette première partie où on parle de S.-V. Parent au lieu de S.-N. Parent ou de la victoire de Johnson sur Lesage en 1965 ! Le lecteur aura droit à des comparaisons superficielles entre la conférence interprovinciale de 1887 et celle de 1902 (p. 32); à des euphémismes du genre: "Le rôle joué par certains Premiers ministres provinciaux n'est pas étranger au fait que la conférence [fédérale-provinciales de 1941] ne dura que deux jours" (p. 60); à des naïvetés sur l'institution en 1960 par Lesage d'une conférence annuelle des premiers ministres provinciaux que l'A. nous présente comme un "vrai triomphe"; etc.

Dans la deuxième partie, l'A. nous donne une autre description-catalogue des conférences et comités intergouvernementaux qui, dans une large mesure, recoupe ce qui a été vu dans la première partie où il prétendait faire de l'histoire.

Dans cette partie, l'A. veut nous démontrer entre autres choses que "le dispositif de liaison intergouvernementale" s'est développé plus rapidement au niveau administratif qu'au niveau ministériel. L'A. écrit: "pendant la décennie 1957-1967, 55 conférences ou comités intergouvernementaux ont été créés, ce qui représente une augmentation de 85 p. 100. On notera avec encore plus d'intérêt que 46 de ces 55 nouveaux comités, soit 84 p. 100 de l'augmentation totale, ont été établis au niveau administratif" (pp. 72-73).

En fait, si nous examinons les chiffres qu'il nous donne au tableau II (p. 73), nous verrons que le nombre de conférences ou comités, au niveau

ministériel, est passé de 5 en 1957 à 14 en 1967 et de 59 à 105 durant la même période, au niveau *administratif*. On pourrait donc soutenir, contrairement à l'A., que les relations intergouvernementales deviennent plus "politiques" dans cette décennie, puisque les conférences ou comités au niveau *ministériel* se multiplient par 3 (ou presque) et par moins de 2 au niveau *administratif*. Mais l'A. est tellement intéressé — par déformation professionnelle — à nous montrer le rôle indispensable des fonctionnaires qu'il n'a même pas soupçonné cette autre manière d'apprécier ses propres statistiques.

Dans son évaluation, l'A. estime que le grand problème, dans les mécanismes de coopération intergouvernementale, est l'absence de coordination dans les politiques sectorielles à l'intérieur du gouvernement fédéral. Depuis un siècle les gouvernements ont su établir des mécanismes de coopération entre eux mais ils n'ont pas réussi à coordonner leur politique interne, ce qui fait que la politique d'un ministère fédéral ou d'un comité annule ou contredit celle d'un autre ministère fédéral, etc. L'A. souhaite donc que le gouvernement fédéral se dote d'un organisme de coordination. Il ne précise pas si ce doit être un secrétariat permanent ou un ministère des affaires fédérales-provinciales.

Dans ce chapitre, malheureusement, l'A. est obligé de répéter, quelquefois mot pour mot, ce qu'il a dit précédemment. Malgré tout, son plaidoyer en faveur d'un organisme de coordination nous paraît intéressant. On souhaiterait, toutefois, que l'A. nous explique pourquoi on n'a jamais réussi à créer cet organisme qui paraît si nécessaire. En d'autres mots, nous aimerions connaître les objections des adversaires de sa thèse.

Il est malheureux que l'A., qui avait en mains la substance d'un bon article (2ème partie), en ait fait un livre assez faible. Sans prétention et sans esprit "corporatiste", on peut ajouter que, pour faire de l'histoire, il est préférable d'avoir des connaissances et une formation en histoire.

Department of History
York University

RENÉ DUROCHER